

## GRILLE DE DECLARATION DES COTISATIONS SYNDICALES 2020

Je soussigné(e), .....

Représentant la société ..... n° de SIREN

Adresse email ..... Téléphone




*L'adresse indiquée (en MAJUSCULE) sera utilisée pour vous adresser au cours de l'année les informations importantes concernant le SYNAPHE et la profession* Portable

Adhère ou renouvelle par la présente mon adhésion pour l'année 2020 au(x) syndicat(s) :  SYNAPHE et  

A ce titre, je m'engage à régler, avant le 12/03/2020, les cotisations indiquées ci-dessous :

### ADHESION SYNAPHE (Indépendant)

Si vous avez plusieurs entités juridiques vous devez souscrire une adhésion par entité juridique

Nombre De sites	Cotisation simple SYNAPHE	Cotisation double SYNAPHE + SIST		TOTAL
	 SYNAPHE	 SYNAPHE		
<input type="checkbox"/> 1 site	<input type="checkbox"/> 425 €		<input type="checkbox"/> 515 €	
<input type="checkbox"/> 2 sites	<input type="checkbox"/> 850 €	CA < 400 000 €	<input type="checkbox"/> 925 €	
<input type="checkbox"/> 3 sites	<input type="checkbox"/> 1 275 €	CA < 600 000 €	<input type="checkbox"/> 1 140 €	
		CA > 600 001 €	<input type="checkbox"/> 1 868 €	

### ADHESION SYNAPHE (Groupe intégré)

le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre de sites en activité au 31 décembre 2019

<input type="checkbox"/> De 4 à 5 sites	<input type="checkbox"/> 2 000 €	<input type="checkbox"/> 3 120 €	
<input type="checkbox"/> De 6 à 7 sites	<input type="checkbox"/> 2 500 €	<input type="checkbox"/> 3 870 €	
<input type="checkbox"/> De 8 à 10 sites	<input type="checkbox"/> 3 200 €	<input type="checkbox"/> 4 950 €	
<input type="checkbox"/> A partir de 11 sites	<input type="checkbox"/> 5 000 € Cotisations plafonnées à 5 000€	<input type="checkbox"/> 7 665 €	

#### Droit d'entrée pour les primo adhérents

- 250 € HT par centre de domiciliation  
 500 € HT pour les centres d'affaires

J'atteste sur l'honneur que la déclaration ci-dessus est exacte et conforme à la réalité.  
Je suis informé qu'ACCES pourra effectuer une vérification par échantillonnage de 20% des déclarations.  
ACCES est une association regroupant les membres du SIST et du SYNAPHE ayant pour objet de mettre des moyens en commun pour des actions de promotion et de représentation ainsi que l'appel des cotisations.  
Une facture vous sera adressée dès réception de votre règlement

TOTAL H.T. = \_\_\_\_\_  
T.V.A. à 20 % = \_\_\_\_\_  
**TOTAL T.T.C.** = \_\_\_\_\_

Modalités de règlement : [Bulletin + règlement à retourner au secrétariat : Acces (c/Capa) 67 cours Mirabeau 13100 Aix en Provence]

Je règle la totalité par chèque à l'ordre d'ACCES ou  Je règle la totalité par virement

Signature et cachet société :